

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_035

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 juin 2018

Nombre	
de Conseillers en exercice	13
de Présents	9
de Votants	9

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION ADRESSAGE DES VOIES COMMUNALES

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis
Absents : Jean-Marie MARTIN
Excusés : Georges MARTEL, Christine HAMOT, Thierry JAUFFRED
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Christophe PEREZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 20/06/2018

Monsieur ARENA Antoine , 1° adjoint délégué aux travaux informe les membres du conseil municipal de la consultation lancée le 23 mai 2018 pour la fourniture et pose de panneaux, plaques en email de nom de rues, panneaux de quartier et plaques de numéros de rue de la commune de Champtercier.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 juin 2018 pour l'ouverture des plis, l'admission des candidatures, et l'analyse des offres a retenu l'entreprise PROVENCE E.P.I. 04160 CHATEAU ARNOUX ST AUBAN.

Montant de l'offre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 17 931.27 €
- Montant TTC : 21 517.52 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

ACCEPTE la proposition de l'entreprise PROVENCE E.P.I. 04160 CHATEAU ARNOUX ST AUBAN pour un montant de 17 931.27 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

